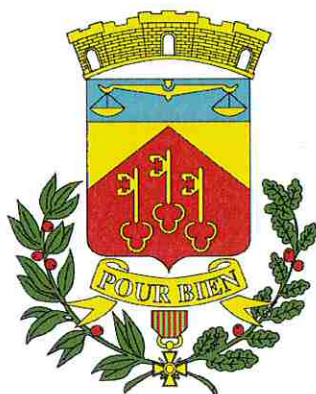


# **VILLE DE LOISON-SOUS-LENS**



## **PROCÈS VERBAL**

### **DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU 30 JUIN 2026**

**L'an deux mille vingt-six, le trente juin,**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI**, Président.

**Rapporteur :** Madame Christelle LION

**Présents :**

- Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Président
- Madame Christelle LION
- Madame Jeannine TACQUET
- Madame Cindy HOURDEQUIN DEVISMES
- Madame Françoise TOULOUSE
- Monsieur Georgio BELCIO
- Madame Rebiha BENADDI
- Monsieur Kevin LEBLOND

**Absentes Excusées :** Mesdames Catherine WILLE, Ghislaine DUPUIS, FOLLIARD Christelle, MANGEMATIN Sabrina, LEROY Valérie.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

## **ORDRE DU JOUR**

1. AUGMENTATION DU BARÈME ALIMENTAIRE DE 10 %.....P.2-P.3
2. RENCONTRE DES ACTEURS DE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE.....P.3-P.5
3. RENCONTRE AVEC FRANCE TRAVAIL.....P.5
4. MANIFESTATIONS.....P.5-P.9
5. PLAN CANICULE.....P.9-P.10
6. DISPOSITIF I.P.A (INTÉGRATION DES PRIMO-ARRIVANTS).....P.10
7. MODIFICATION DES REDEVANCES ET DES CONDITIONS D'UTILISATION  
DE LA SALLE DUHAMEL.....P.11-P.13
8. QUESTIONS DIVERSES.....P.14
9. ANNEXES I et II .....P.15-P.19

## 1 -Revalorisation du barème d'aide alimentaire

### Constat

- Le barème actuellement en vigueur a été fixé lors du conseil d'administration du 26 janvier 2017.
- Depuis cette date, le contexte économique a fortement évolué :
  - Hausse significative du coût de la vie (alimentation, énergie, logement)
  - Augmentation des situations de précarité alimentaire
- Le barème actuel ne reflète plus les besoins réels des bénéficiaires.

### Enjeu

Adapter le barème afin de :

- Maintenir l'efficacité du dispositif d'aide alimentaire
- Garantir une réponse adaptée aux situations de vulnérabilité
- Préserver l'équité entre les bénéficiaires

Proposition de revalorisation (+10 %)

### Barème actuel (2017)

| Nombre de personnes | Barème (€) |
|---------------------|------------|
| 1                   | 693        |
| 2                   | 834        |
| 3                   | 980        |
| 4                   | 1038       |
| 5                   | 1103       |
| 6                   | 1167       |
| 7                   | 1234       |
| 8                   | 1301       |
| 9                   | 1368       |
| 10                  | 1435       |

### Barème proposé (+10 %)

| Nombre de personnes | Nouveau barème (€) |
|---------------------|--------------------|
| 1                   | 762                |
| 2                   | 917                |
| 3                   | 1078               |
| 4                   | 1141               |
| 5                   | 1213               |
| 6                   | 1283               |
| 7                   | 1357               |
| 8                   | 1431               |
| 9                   | 1504               |
| 10                  | 1578               |

### Argumentaire

- **Rattrapage nécessaire** : absence de revalorisation depuis plus de 9 ans
- **Inflation alimentaire élevée** impactant directement les publics concernés
- **Préservation de la dignité** des bénéficiaires face à la hausse des prix
- **Alignement avec les réalités sociales actuelles**

Il est proposé aux membres du conseil d'administration **d'accepter la revalorisation du barème d'aide alimentaire à hauteur de +10 %**, telle que présentée ci-dessus.

Le conseil d'administration est invité à :

- Valider cette augmentation
- Acter la mise en application du nouveau barème à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2026
- Envisager une révision périodique annuelle afin d'éviter un nouveau décalage selon l'évolution du coût de la vie

**Décision : Adopté à l'unanimité.**

## 2 – Rencontre des acteurs de la Précarité Alimentaire

### **Retour sur la réunion partenariale du 20 mai 2026 – C.A.L.L**

Lors de la réunion organisée le **20 mai 2026** au sein de la C.A.L.L, plusieurs communes du territoire ont été conviées afin d'échanger autour des difficultés rencontrées en matière d'aide alimentaire et de précarité.

### **Participants**

Étaient présents :

- Les CCAS
- Des associations locales

- Des **partenaires institutionnels**
- Des **financeurs**

Cette rencontre a permis un temps d'échange collectif entre les différents acteurs intervenant dans le champ de l'aide alimentaire.

## Objectifs de la rencontre

- Favoriser une **interconnaissance des acteurs du territoire**
- Présenter une **cartographie des dispositifs d'aide alimentaire** (réalisée par la CALL – APSA, non encore diffusée)
- Faire avancer la **mission précarité alimentaire** portée par la CALL
- Mieux comprendre le fonctionnement global de l'aide alimentaire afin de **gagner en efficacité**

## Difficultés identifiées

Les échanges ont mis en évidence plusieurs problématiques majeures :

- **Manque de moyens humains**  
(difficulté de mobilisation des bénévoles)
- **Contraintes financières**  
(augmentation du coût des denrées et des charges)
- **Problématiques de transport**  
(hausse du prix du carburant impactant les déplacements et les livraisons)
- **Locaux inadaptés ou vétustes**  
(avec des coûts de location parfois élevés)
- **Situations de grande précarité**  
Certaines familles, sans solution d'hébergement stable, ne disposent pas :
  - D'équipements pour cuisiner
  - De moyens pour réchauffer les repas ou les denrées fournies

## Information aux usagers

**Annexe I** - Flyer recensant les dispositifs existants a été diffusé et transmis aux partenaires présents, avec un point d'entrée unique : il est également destiné à être affiché sur le site de la commune et mis à disposition de la population.

- **Numéro 115** (appel gratuit)  
Disponible **24h/24 et 7j/7**

## Perspectives

- Poursuite des temps d'échange au sein de la C.A.L.L afin de :
  - Faire évoluer les pratiques
  - Renforcer la coordination entre acteurs
- Constat partagé :  
les départements du **Nord** et du **Pas-de-Calais** figurent parmi les territoires les plus touchés par la précarité, ce qui renforce la nécessité d'une action coordonnée et durable.

### 3 - Rencontre avec France Travail

Une rencontre est prévue le 16 juin 2026, en Salle Duhamel, à l'initiative de France Travail, en partenariat avec Cap Emploi.

Cet événement, intitulé « **Rencontres inversées** », vise à mettre en relation des demandeurs d'emploi avec des entreprises du territoire, selon un format favorisant des échanges directs et innovants.

Environ **52 personnes** sont attendues, incluant :

- Des demandeurs d'emploi
- Des représentants d'entreprises

Cette action s'inscrit dans une démarche de rapprochement entre les publics en recherche d'emploi et les acteurs économiques locaux, afin de faciliter l'insertion professionnelle.

### 4 – Manifestations

- **Sortie en Famille Parc Astérix**

A ce jour, 9 familles sont inscrites, représentant un effectif prévisionnel de 44 participants, auxquels s'ajoutent 3 accompagnants.

La répartition est la suivante :

- ✓ 21 adultes de plus de 18 ans
- ✓ 19 enfants âgés de 3 à 17 ans
- ✓ 4 enfants de moins de 3 ans

Entrée tarif unique : 49 €/personne

Bus Autocars Benoit : 925 €

En attente de la confirmation des services de la CAF sur le dossier de demande de subvention pour diminuer la participation financière des familles.

Le déjeuner est à la charge des familles.

### **SIMULATION FINANCIÈRE – SORTIE (BASE 50 PERSONNES)**

#### **1. AVEC SUBVENTION CAF**

| Éléments                          | Détail              | Montant (€)    |
|-----------------------------------|---------------------|----------------|
| Base de calcul                    | 50 personnes        |                |
| Tarif entrée                      | 49 € / personne     |                |
| Total entrées                     | 50 x 49 € = 2 450 € |                |
| Gratuités                         | - 2 entrées         | - 98 €         |
| <b>Total entrées</b>              |                     | <b>2 352 €</b> |
| Transport (bus)                   |                     | 925 €          |
| <b>Sous-total (entrées + bus)</b> |                     | <b>3 277 €</b> |

|                             |           |                |
|-----------------------------|-----------|----------------|
| Charges sociales            |           | 250 €          |
| <b>Total charges</b>        |           | <b>3 527 €</b> |
| Participation familles      | 30 € x 50 | - 1 500 €      |
| <b>Reste à charge</b>       |           | <b>2 027 €</b> |
| Participation CAF (50%)     |           | 1 013,50 €     |
| Participation commune (50%) |           | 1 013,50 €     |

### Simulation remboursement

| Éléments                               | Calcul                                          | Montant (€)      |
|----------------------------------------|-------------------------------------------------|------------------|
| Budget CCAS                            |                                                 | 2 000 €          |
| Moins participation CAF                |                                                 | - 1 013,50 €     |
| <b>Reste remboursable aux familles</b> |                                                 | <b>986,50 €</b>  |
| Par personne                           | 986,50 € / 50                                   | <b>19,73 €</b>   |
| Reste à charge des familles            | Sur la base de 30,00 €<br>Participation du CCAS | <b>15 €/pers</b> |

## 2. SANS SUBVENTION CAF

| Éléments                   | Détail              | Montant (€)    |
|----------------------------|---------------------|----------------|
| Base de calcul             | 50 personnes        |                |
| Tarif entrée               | 49 € / personne     |                |
| Total entrées              | 50 x 49 € = 2 450 € |                |
| Gratuités                  | - 2 entrées         | - 98 €         |
| Total entrées              |                     | 2 352 €        |
| Transport (bus)            |                     | 925 €          |
| Sous-total (entrées + bus) |                     | 3 277 €        |
| Charges sociales           |                     | 250 €          |
| Total charges              |                     | 3 527 €        |
| Participation familles     | 30 € x 50           | - 1 500 €      |
| <b>Reste à charge CCAS</b> |                     | <b>2 027 €</b> |

### Décision : Adopté à l'unanimité.

- **Partageons Nos Différences**

Dans le cadre de l'action « **Partageons Nos Différences** », une sortie initialement prévue le **vendredi 12 juin** a dû être reportée en raison de l'indisponibilité d'un véhicule PMR (Personne à Mobilité Réduite)

La manifestation est désormais programmée le **mardi 29 septembre 2026**, à l'Estaminet Palace à Les Attaques, autour du thème « La Boîte à Musique ».

## Organisation

### ✓ Transport :

Un bus de 55 places a été réservé auprès du transporteur Jules BENOIT, pour un montant de 731,82 € TTC.

### ✓ Véhicule PMR :

La société Proxidrop (Lallaing) a été de nouveau sollicitée. À noter que ces deux dernières années, le véhicule avait été mis à disposition à titre gracieux.

## Participation

Une participation de 20 € est demandée aux participants (personne en situation de handicap et son accompagnant).

Le tarif du repas s'élève à 49 € par personne.

## Encadrement

Il est demandé qu'un accompagnant loisonnais soit présent pour chaque personne en situation de handicap, afin de répondre aux besoins spécifiques éventuels.

## Horaires

### ✓ Départ : 10h30, parking de la Mairie

### ✓ Retour : prévu aux alentours de 19h00 – 19h30

### • 10 000 Départs en Vacances

## PRÉSENTATION – DISPOSITIF CHÈQUES VACANCES

### 1. Instruction des dossiers

- 18 familles ont été reçues afin de constituer un dossier
- 16 dossiers ont été retenus
- 2 dossiers ont été rejetés, les familles ne remplissant pas les critères d'éligibilité

### 2. Public bénéficiaire

- 16 familles bénéficiaires, représentant :
  - 57 personnes au total
  - 32 adultes
  - 25 enfants

### 3. Attribution des chèques vacances

Les familles retenues bénéficieront de chèques vacances selon les modalités suivantes :

- 100 € par adulte
- 50 € par enfant

#### 4. Organisation de la remise

La remise des chèques vacances aura lieu à l'occasion de la :

- Fête des vacances
- Samedi 27 juin 2026 de 14 H à 17 H
- Halle des Sports Cyr Louis Raux (terrain herbeux situé à l'arrière)

#### 5. Déroulement de l'événement

Les familles seront invitées à participer à un après-midi récréatif comprenant :

- Animations (jeux en bois)
- Goûter convivial

Afin de favoriser la participation des familles, un **système de passeport à tamponner** a été mis en place :

- Chaque animation réalisée donne lieu à un tampon
- Les chèques vacances seront remis **en échange du passeport complété**

#### 6. Encadrement et partenaires

L'animation de cette journée sera assurée par :

- Le CAJ
- Le CCAS
- Le Filet de Léa

#### Conclusion

Ce dispositif vise à **favoriser l'accès aux vacances pour les familles**, tout en créant un moment convivial et participatif au sein de la commune.

## 5 – Plan Canicule

### SUIVI CANICULE – RECENSEMENT ET CONTACT DES ADMINISTRÉS

#### 1. Contexte

Suite aux dernières fortes chaleurs, un suivi a été assuré auprès des administrés vulnérable recensés sur la commune.

#### 2. Périmètre d'intervention

Les personnes ont été contactées sur les trois secteurs suivants :

- Centre-ville
- Cité Hollandaise
- Cité 8

### 3. Public concerné

- **162 personnes recensées**, réparties selon trois niveaux de vigilance :
  - 1/ Personnes en **bonne santé**
  - 2/ Personnes **fragiles**
  - 3/ Personnes **très fragiles**

### 4. Retour des contacts

Les retours recueillis sont globalement rassurants :

- Aucune situation d'inquiétude particulière ni de souffrance signalée
- Les personnes ont, pour la plupart, été entourées et contactées par leur entourage (famille, voisins)

### 5. Suivi et perspectives

En cas de nouveaux épisodes de canicule :

- Les administrés seront de nouveau contactés par le CCAS
- Une vigilance particulière sera maintenue sur les personnes les plus fragiles

### Conclusion

Le dispositif de suivi a permis de s'assurer du bon état des administrés recensés et de confirmer l'importance du lien social et de la solidarité de proximité.

Remarque de M. Le Maire : Une communication sera diffusée sur les réseaux sociaux de la commune afin d'inviter les personnes en situation de fragilité à se faire connaître auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

## **6 – APSA NOUVEAU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT**

### **Information – Nouveau dispositif IPA (Intégration des primo-arrivants)**

Les services de l'**APSA** ont contacté le CCAS par courriel afin de présenter un nouveau dispositif déployé sur le territoire de l'arrondissement de Lens : le dispositif **IPA (Intégration des primo-arrivants)**.

Ce dispositif s'adresse aux personnes disposant d'un **titre de séjour depuis moins de cinq ans** et résidant sur l'arrondissement de Lens.

### **Objectifs du dispositif**

L'objectif principal est de favoriser l'**insertion des bénéficiaires** à travers un accompagnement global comprenant :

- L'insertion professionnelle
- Le développement de la mobilité
- L'apprentissage de la langue française

### **Proposition de rencontre**

Les services de l'APSA souhaitent pouvoir rencontrer :

- Les élus
- Les membres du Conseil d'administration

afin de :

- Présenter les modalités de mise en œuvre du dispositif
- Exposer les actions proposées
- Envisager les perspectives de collaboration avec la commune

### **Annexe II : Flyer récapitulatif du dispositif**

#### **Conclusion**

Ce dispositif pourrait constituer un levier intéressant pour accompagner les publics primo-arrivants sur le territoire. Une rencontre permettrait d'évaluer l'intérêt et les modalités d'un partenariat éventuel.

Remarque de M. Le Maire : Les services du CCAS reprendront contact avec l'APSA afin d'organiser une rencontre avec les élus et les membres du Conseil d'administration pour une présentation détaillée du dispositif IPA et de son futur déploiement sur le territoire.

## **7 – Modification des redevances et des conditions d'utilisation de la salle Duhamel**

Il est exposé aux membres du Conseil d'Administration que la commune met à disposition des habitants, des associations et différents usagers plusieurs salles destinées à accueillir des manifestations familiales, associatives, culturelles ou professionnelles, parmi lesquelles la figure la salle Duhamel, propriété du Centre Communal d'Action Sociale.

Cet équipement fait partie du patrimoine dont l'entretien, la maintenance, le chauffage, l'éclairage ainsi que les mises aux normes de sécurité et d'accessibilité aux personnes handicapées représentent un coût important pour la collectivité.

Pour rappel, les tarifs de location de la salle ont été votés par délibération du Conseil d'Administration en date du 6 juillet 2021.

Dans un contexte marqué par une augmentation générale des charges de fonctionnement, il apparaît nécessaire d'adapter les redevances de location pour les usagers.

Par ailleurs, dans un souci de clarification des conditions de réservation et d'occupation des locaux, le règlement de location des salles est modifié dans le but de préciser les responsabilités de chacun, de préserver les équipements mis à disposition et d'assurer une gestion équitable et homogène des demandes de réservation.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de :

- Fixer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027 les tarifs de location de la salle Duhamel comme suit :

➤ Pour le personnel communal et les élus :

|                                 |                           | Salle Duhamel |
|---------------------------------|---------------------------|---------------|
| 1 <sup>ère</sup> location       | 2 jours                   | 127,50€       |
|                                 | 3 jours                   | 165,00€       |
| Location(s) suivante(s)         | 2 jours                   | 255,00€       |
|                                 | 3 jours                   | 330,00€       |
|                                 |                           |               |
| Location 1 jour<br>(en semaine) | 1 <sup>ère</sup> location | 55,00€        |
|                                 | Location suivante         | 110,00€       |
| Caution                         |                           | 500,00€       |

➤ Pour les associations :

|                                   |         | Salle Duhamel |
|-----------------------------------|---------|---------------|
| 1 <sup>ère</sup> location         | 2 jours | 10,00€        |
|                                   | 3 jours | 10,00€        |
| Location(s) suivante(s)           | 2 jours | 255,00€       |
|                                   | 3 jours | 330,00€       |
| Caution 1 <sup>ère</sup> Location |         | 99.00€        |
| Caution Location(s) suivante(s)   |         | 500.00 €      |

- Pour les particuliers, sociétés (Loisonnais et extérieurs)

|                                     |         | Salle Duhamel |           |
|-------------------------------------|---------|---------------|-----------|
|                                     |         | Loisonnais    | Extérieur |
| <b>1<sup>ère</sup> location</b>     | 2 jours | 255,00€       | 380,00€   |
|                                     | 3 jours | 330,00€       | 495,00€   |
| <b>Location(s) suivante(s)</b>      | 2 jours | 255,00€       | 380,00€   |
|                                     | 3 jours | 330,00€       | 495,00€   |
| <b>Location 1 jour (en semaine)</b> |         | 110.00€       | 165,00€   |

|                |         |
|----------------|---------|
| <b>Caution</b> | 500.00€ |
|----------------|---------|

A noter qu'il n'existe plus, concernant les associations, de gratuité de la salle pour la première location au profit d'un tarif symbolique : 10 €

Par ailleurs, plusieurs modifications dans les conditions de réservation et d'utilisation de la salle sont proposées :

modification des horaires de location comme suit :

|                                 | Salle Duhamel |
|---------------------------------|---------------|
| <b>Location samedi/dimanche</b> | 01h00         |
| <b>Location vendredi/samedi</b> | 01h00/01h00   |
| <b>Location dimanche</b>        | 23h59         |

- modification des conditions de réservation:

- Les arrhes et le contrat de location signé devront être transmis 15 jours après réception de l'accord. Le solde de la location devra être encaissé au plus tard 1 mois avant la manifestation, accompagné de la fiche de renseignement, du chèque de caution et d'une attestation de responsabilité civile
- Le prêt de vaisselle est gratuit
- Toute annulation de salle devra être signalée par le demandeur 2 mois avant la manifestation (1 mois pour les associations) pour que les arrhes puissent être

remboursées (Moins de deux mois avant la manifestation (1 mois pour les associations), les arrhes (caution pour les associations) seront remboursées uniquement si la salle a pu être relouée.

Décision : Adopté à l'unanimité.

## **8 – Questions diverses**

- **Question de M. Leblond Kévin :**  
Comment s'assurer que la personne ayant effectué la réservation est bien celle qui utilise effectivement la salle, sachant qu'un demandeur peut effectuer une réservation pour le compte d'une autre personne ?
- **Réponse de M. le Maire :**  
Une vérification peut être réalisée sur place. Toutefois, il est reconnu que ce type de contrôle sera difficile à mettre en œuvre de manière systématique.
- **Remarque de M. le Maire :**  
Dans le cadre des locations de salles par des particuliers, il est rappelé qu'une vérification devra être effectuée afin de s'assurer que le bénéficiaire de la location dispose bien d'une assurance en cours de validité.
- M. le Maire informe les membres du Conseil d'Administration que la DGFIP (Direction Général des Finances Publiques) mettra en œuvre, à compter de septembre 2026, la dématérialisation des procédures sur Chorus Pro. Dans ce cadre, les chèques de caution sont appelés à disparaître progressivement. Il précise qu'à la fin du quatrième trimestre 2026, une amende de 500 € pourra être appliquée en cas de non-respect de cette obligation de dématérialisation.

## **Clôture de séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10H49



Fabrice TREPCZYNSKI



Christelle LION